

Reconnaissance des acquis

Les personnes ayant un DEC ou une AEC peuvent se voir reconnaître des cours de leur programme.
 Les reconnaissances peuvent varier selon le dossier de l'étudiante ou de l'étudiant.
 Cette liste est transmise à titre indicatif et est modifiable sans préavis.

Sciences de la santé (DEC-BAC)		
	Techniques de soins infirmiers (180.A0-180.B0)	Baccalauréat en sciences infirmières (Formation intégrée) 7452 - 6641
CHEMINEMENT DEC-BAC	Un cheminement DEC-BAC intégré est en vigueur pour ce programme. Il est applicable pour les étudiantes et étudiants du DEC en <i>Techniques de soins infirmiers (180.A0-180.B0)</i> indépendamment de l'établissement collégial de provenance. Pour être admissible au cheminement DEC-BAC, la personne candidate devra satisfaire les critères d'admissibilité suivants : - Être en voie d'obtenir son DEC en Techniques de soins infirmiers (180.A0-180.B0), ou l'avoir obtenu au moment de la demande d'admission à l'UQAC. - Avoir une cote R minimale de 23.	Au terme de leur formation en <i>Techniques de soins infirmiers (180.A0 ou 180.B0)</i>, les étudiantes et étudiants qui répondent aux critères d'admissibilité pourront se voir reconnaître un total de 36 crédits du programme de Baccalauréat en sciences infirmières – Formation intégrée (7452-6641). Ainsi, leur programme universitaire pourra être complété en deux ans.